



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

suicide

Question écrite n° 43728

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la grave réalité des chiffres élevés du suicide dans notre pays. La France reste encore l'un des pays d'Europe où les taux sont très élevés. En effet, on compte 160 000 tentatives de suicide par an, avec plus de 11 000 cas mortels, et ce fléau atteint, malheureusement, principalement les jeunes. Un récent sondage Sofres publié lors de la journée nationale de prévention contre le suicide révèle que 77 % des Français sont favorables à ce que la prévention soit organisée dans les établissements scolaires, sachant que 90 % des élèves le souhaitent également. La pénurie d'infirmières, de psychologues et de médecins scolaires laisse peu d'espoir pour qu'une prévention sérieuse sur le suicide puisse être organisée par ces professionnels au sein des établissements scolaires. Ce manque de personnel médical ou paramédical représente un réel danger pour les jeunes qui ont besoin d'être écoutés et orientés vers des soins appropriés lorsqu'ils connaissent des états dépressifs et des tendances suicidaires. Il lui demande donc ce qu'il envisage de mettre en oeuvre pour remédier à ce problème préoccupant.

Texte de la réponse

La lutte contre le suicide des jeunes fait partie des objectifs prioritaires poursuivis par le ministère de l'éducation nationale. La politique d'éducation à la santé et à la citoyenneté ainsi que celle de prévention des conduites à risques qui sont menées auprès des élèves doivent contribuer à leur faire adopter des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et d'autrui. Afin de permettre aux personnels des établissements scolaires de jouer un rôle important dans les mesures à prendre face à des adolescents traversant une période difficile et présentant des signes évidents de détresse, le ministère de l'éducation nationale a mis à la disposition de la communauté éducative des outils d'information, de réflexion et de dialogue de nature à la sensibiliser et à la former à ce travail particulier de prévention. Le ministère de l'éducation nationale a réalisé un film sur la prévention du suicide chez les adolescents, intitulé « Sortie de secours », accompagné d'un livret pédagogique, qui a été diffusé dans l'ensemble des lycées et collèges publics et privés. Par ailleurs, une brochure intitulée « Les conduites suicidaires des adolescents - des repères pour la prévention à l'école » a elle aussi été diffusée dans l'ensemble des établissements scolaires à l'intention des membres adultes de la communauté éducative, afin de poursuivre l'action déjà engagée en matière de prévention du suicide. L'ensemble de ces outils pédagogiques a pour but de permettre aux personnels de mieux comprendre les problèmes d'adolescence rencontrés par les élèves, de repérer les signes de détresse révélant leur mal-être, de suggérer des comportements d'écoute et d'aide dans les conduites à tenir en présence d'adolescents en difficulté. Les personnels médicaux, infirmiers et sociaux, plus particulièrement sensibilisés aux difficultés des adolescents ont été invités, en tant que personnes-ressources, à prendre l'attache des chefs d'établissement afin de mobiliser l'ensemble de la communauté scolaire dans la lutte contre le suicide. Il convient aussi de souligner l'effort particulier entrepris par le ministère de l'éducation nationale pour renforcer au niveau des moyens le dispositif médico-social, puisque au titre des exercices 1998 et 1999, ont été créés, 30 postes de médecins et 58 équivalents temps-plein pour les vacances de médecine scolaire ainsi que 485 postes d'infirmières et 485

postes d'assistantes sociales. Enfin, à l'initiative des directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales, une conférence européenne sur le suicide des jeunes se tiendra à Nantes les 19 et 20 septembre 2000, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, en vue d'un échange d'expériences entre les responsables des services ayant en charge la politique de santé publique. Le ministère de l'éducation nationale apportera sa contribution et sa participation aux tables rondes prévues lors de cette manifestation sur les différents thèmes suivants : épidémiologie, facteurs de risques, programmes de prévention et évaluation, présentation d'expériences, communication, formation, système de soins, gestion des crises, prise en charge hospitalière, place des médecins généralistes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43728

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1728

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5263